



**AUTORISATION PARENTALE
D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR**

Restaurant scolaire « La Cuisine de Ratatouille »

Utilisation de l'image et/ou son de votre enfant par le service du Restaurant Scolaire

Dans le cadre de notre travail pédagogique et des animations organisées sur le temps de la pause méridienne (repas à thèmes, journées déguisées, etc..) nous pouvons être amenés à utiliser des images et/ou son des enfants.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnants les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait l'obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le document ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif. En cas de refus de votre part votre enfant ne fera pas l'objet des prises de vue, ou son visage sera flouté.

Nous soussignés :

.....
.....

Responsables légaux de(s) l'enfant(s) :

.....
.....

En classe de :

.....

Nous autorisons

Nous n'autorisons pas

le service du restaurant scolaire à utiliser les images réalisées sur le temps de la pause méridienne.

La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images notamment sur les supports suivants : site internet de la commune, espace famille, bulletin municipal de la commune, flyers, affiches etc...

Les personnes responsables du/des élève(s) représenté(s) autorisent que les paramètres de la photographie ou de l'œuvre soient modifiés (modification des couleurs, de la taille, du cadrage...) selon les besoins des supports. Par ailleurs, le service s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au traitement des documents utilisés.

Durée de la présente autorisation : Pour l'année scolaire 2022/2023

A

Le

Signatures des responsables légaux :